

Membres du Conseil municipal : 29
Membres en exercice : 29
Présents : 20 Absents : 09
Suffrages exprimés : 26

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT
Haute-Garonne

Envoyé en préfecture le 26/12/2017
Reçu en préfecture le 26/12/2017
Affiché le 26/12/17
ID : 031-213101181-20171221-D20171015-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2017/10 du 21 décembre 2017

D. 2017/10-15 – AMENAGEMENT – EP – SDEHG – Ch Péchabé – Ch Embalens

L'an deux mil dix-sept, le vingt et un décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil municipal, Maison de la Culture, sous la présidence de Monsieur Daniel DUPUY, Maire.

Présents : ABAD-LAHIRLE Nadine, BODIOU Christelle, BRUN Dante, CALVET Karen, CONSTANS Loïc, DALDOSSO Corinne, DARES Patrick, DUPUY Daniel, DUSSART Vincent, FOISSAC Christian, FORTIER J-Claude, LABIT Alain, MARTY Laurent, NESPOLO Florence, PILIPCZUK Gregory, RECOBRE Pierre, ROBIN Véronique, SMIDTS Roberte, VERDEAU-BORNE Sébastien, WASTJER Michel.

Absents excusés : BOSCARIOL Eric, DELLAC Anne-Marie, LHERM Jean-Pierre, RIBOUCHON Thomas, SIGAL Sandrine, TORNOS Luc.

Absents : BINET Pascale, DESCHAMP Lydie, MARTINAZZO Estelle.

Pouvoirs : BOSCARIOL Eric à DUPUY Daniel, DELLAC Anne-Marie à RECOBRE Pierre, LHERM Jean-Pierre à DALDOSSO Corinne, RIBOUCHON Thomas à FORTIER J-Claude, SIGAL Sandrine à ABAD-LAHIRLE Nadine, TORNOS Luc à CONSTANS Loïc.

Les conseillers ont été convoqués le 15 décembre 2017, selon leur souhait exprimé, par pli remis à leur domicile par les agents de Police municipale et/ou par courrier électronique à leur adresse personnelle de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, du PV du 09/11/17, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération avec leurs pièces jointes.

ABAD-LAHIRLE Nadine est nommée secrétaire de séance. Pascal BARAT, Directeur général des services et Marie-Brigitte CHOISY, responsable des Affaires juridiques, assistent à la séance en tant qu'auxiliaires.

Le Maire informe le Conseil municipal que suite à la demande de la commune du 17 octobre 2016 concernant l'extension de l'éclairage public chemin de Péchabé et Chemin d'Embalens, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante (1AS19) :

Chemin Péchabé

Depuis le candélabre existant n°1053, extension souterraine du réseau d'éclairage public en câble 3G10² sur environ 340 mètres.

Pose de 9 ensembles composés de mât cylindro-conique hauteur 6 mètres, équipés d'un appareil à LED 52 W Bi puissance, T° 3000°K.

Chemin d'Embalens

Extension souterraine en câble 3G6² sur environ 150 mètres.

Pose de 3 ensembles composés de mât cylindro-conique hauteur 6 mètres, équipés d'un appareil à LED 52W Bi puissance, T° 3000°K.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calcule comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	14 075€
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	57 200€
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	18 100€
Total	89 375€

Envoyé en préfecture le 26/12/2017

Reçu en préfecture le 26/12/2017

Affiché le 26/12/17

Besoin
Levraut

ID : 031-213101181-20171221-D20171015-DE

Le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et des plans définitifs seront transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

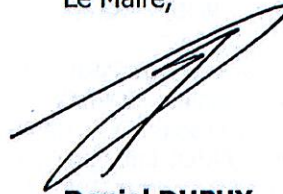
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil

Approuve l'Avant-Projet Sommaire,

Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres.

*Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 22 décembre 2017
Au registre sont les signatures*

Le Maire,



Daniel DUPUY

